

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Représentés : Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés : Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire offre un cadre d'intervention qui permet aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Le label permet de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes.

Sur l'entrée thématique des musées, il est proposé de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites, dans le cadre d'un projet culturel global à l'échelle du territoire. En s'appuyant sur les Musées de France en lien avec les centres d'interprétation existants, le territoire se trouverait renforcé par une offre rayonnante et structurée. Soutenir la politique muséale du territoire nécessite la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine. Ce projet pluriannuel ferait l'objet d'un conventionnement avec la DRAC et d'un soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne, dans le cadre du projet Leader et de la contribution des communautés de communes.

Le Pays Vignobles Haut Languedoc recrutera un responsable des musées (corps d'attaché de conservation du patrimoine), afin d'assurer la responsabilité scientifique conformément à la loi du 4 janvier 2002 sur les collections ayant reçu l'appellation « musées de France » : le musée d'archéologie de Minerve, le musée de Préhistoire régionale à Saint-Pons-de-Thomières et le musée de la cloche et de la sonnaile à Hérépian. Il interviendra en priorité sur ces musées en collaboration avec les communes gestionnaires, les associations depositaires, l'ensemble des institutions concernées, afin de proposer une politique d'animations et de mise en valeur des collections, une politique en faveur des publics en relation avec l'animateur/rice du Pays d'Art et d'Histoire.

Pour ce faire, il proposera un accompagnement technique différent à chaque structure, mobilisera des aides financières dans le cadre de projets et coordonnera la mise en réseau à l'échelle du territoire. Au sein des musées de France, il aura en charge les commissariats scientifiques et la diffusion culturelle. Il concevra et réalisera des travaux scientifiques et muséologiques: recherches, expositions, publications, conférences, animations. Il contribuera au développement des réseaux professionnels scientifiques et des partenariats. Il élaborera et proposera la politique de médiation et d'action culturelle des musées. Il participera au développement des publics et contribuera à leur connaissance (études, statistiques).

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_14-DE

Le label Pays d'Art et d'Histoire sera l'occasion de garantir une offre de qualité, homogène. Par la suite, ce réseau muséal pourra, à moyen terme, s'étoffer par l'intégration d'espaces muséographiques requalifiés et bénéficiant d'une médiation professionnelle. Il apportera son conseil scientifique et technique aux musées présents sur le territoire n'ayant pas l'appellation Musées de France. Il essaiera de réfléchir avec les responsables de ces musées et les associations à la mise en place d'une politique coordonnée pour créer des outils complémentaires de valorisation et de présentation de ce territoire

Cette opération, inscrite dans la candidature, la convention et le programme d'actions du PAH, a été présentée au Conseil National des VPAH le 19 novembre et validée par le comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire (le 5 juillet 2016) et fera l'objet d'une présentation lors de la commission développement économique (le 18 novembre 2016).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2016 034-253403554-20161028-2016_28_10_14-DE